



Aux Associations Régionales

Information de la Direction Développement du football

Nr. 39/2023

Muri, 14 décembre 2023

Le Comité central approuve les motions "Nouvelle répartition des catégories des jeunes" et "Modification des RCV, article 144 - Octroi de la qualification : délais de soumission pour les amateurs".

Mesdames et Messieurs

Par la présente, nous vous informons que le Comité central a décidé les changements suivants lors de sa réunion du 1.12.2023.

Nouvelle répartition des catégories de football des jeunes :

Les changements concernent les catégories des garçons (D - A).

Format	Nouveau	Actuel	Age
11v11	A	A	20
			19
			18
11v11	B	B	17
			16
11v11	C	C	15
			14
9v9	D-9	D	13
			12
7v7	D-7		11



Les changements de catégories seront introduits après consultation des associations régionales aux dates suivantes.

Saison 2024/25	AFV, SOFV, FVNWS, FVBJ, FVRZ
Saison 2025/26	OFV, IFV, FTC, ACVF , ACGF, AFF, ANF, AVF

De plus amples informations sur les descriptions d'exécution seront fournies à partir de janvier 2024 (pour les régions dont la date d'introduction est la saison 2024/25) et de novembre 2024 (pour les régions dont la date d'introduction est la saison 2025/26).

Une solution est en cours d'élaboration pour la BRACK.CH Youth League (play-offs et finales) pour la "saison de transition 2024/25".

Le contexte de ces adaptations :

Les problèmes suivants ont été identifiés :

- La transition entre BRACK.CH play more football (football des enfants) et le football des juniors est très importante (de 6v6 à 9v9).
- Pour les clubs de petite et moyenne taille, la création d'une équipe en catégorie A est souvent un défi. S'il n'y a pas d'équipe de catégorie A dans le club, le saut de la catégorie B vers les actifs est très grand -> de nombreux joueurs arrêtent de jouer.
- La jeune génération de la catégorie C est souvent dépassée sur le grand terrain (11 joueurs) (conditions physiques).

La solution élaborée comprend une meilleure transition entre le football des enfants et celui des juniors, du 6 : 6 au 7 : 7 au 9 : 9 et au 11 : 11. Nous espérons offrir aux clubs une plus grande flexibilité dans la création de leurs équipes. Chaque catégorie (D-C-B-A) pourra se répartir sur trois années, identique au Footeco.

Les jeunes de la 1ère année des juniors A (18 ans) pourront également évoluer dans la catégorie des juniors B.



Modification RCV article 144 : Suppression des délais de transfert pour les enfants

Cette modification signifie qu'à partir de la saison 2024/25 (1.7.2024), les demandes de transfert pour les enfants des catégories G, F et E peuvent être soumises à tout moment (toute l'année).

Le contexte de ces adaptations :

Les enfants des catégories G et F doivent être licenciés depuis le 1.1.2023. Par conséquent, les changements de clubs pour les enfants sont actuellement également soumis aux délais de transfert. Comme le football des enfants comprend les catégories G, F et E, le délai de transfert doit être supprimé pour ces trois catégories.

L'élaboration de ces deux modifications a été faite avec les responsables régionaux des départements techniques.

Meilleures salutations

Association Suisse de Football
Direktion Fussballentwicklung

Patrick Bruggmann
Directeur

Raphael Kern
Chef du Service Football de Base

Copie à:

- Comité Central ASF
- Présidents des AR
- Direction ASF
- Ligue Amateur
- Direction Football féminin
- SPIKO
- ICT
- Ligue Amateur
- Première Ligue
- Swiss Football League